

Délibération N° DEL-2021-089

Le lundi 28 juin 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 22 juin 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, M. Eric CORREIA, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER

Absents : MM. Ludovic PINGAUD et Erwan GARGADENNEC.

Dépôts de pouvoir : M. Thierry BAILLET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Damien MONTEIL donne procuration à M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Jonathan WEINBERG donne procuration à Mme Fahousia HOUMADI, Mme Olivia BOULANGER donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Patrick DUBOIS donne procuration à M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNIN-GERMAN donne procuration à Mme Mary-Line COINDAT, M. Thierry DELAITRE donne procuration à Mme Corinne TONDUF

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
31	31	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Véronique FERREIRA DE MATOS est désignée secrétaire de séance.

Cohésion sociale, sports, culture

19. Attribution d'une subvention aux associations participantes aux Nuits d'été de Guéret, les 17 et 18 juillet 2021

Rapporteur : Marie-Françoise FOURNIER

Dans le cadre de l'organisation de la 16^{ème} édition des Nuits d'été de Guéret, cinq associations sollicitent une aide financière pour réaliser leurs manifestations à savoir :

L'association Musique en Marche, sollicite une subvention de 2100 €, pour l'organisation d'une soirée jazz.

L'association le Gang sollicite une subvention de 3300 €, pour l'organisation de concerts.

L'association Freeswap sollicite une subvention de 1250 €, pour l'organisation de concerts.

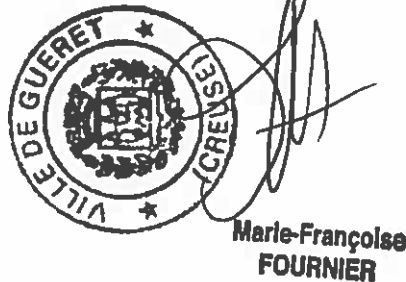
L'association le Cri de la châtaigne sollicite une subvention de 1700 €, pour l'organisation de concerts.

L'association le Cercle des Amitiés Créoles sollicite une subvention de 4090 € pour l'organisation d'un concert et d'une animation contes.

Ces subventions seront prélevées sur l'enveloppe budgétaire affectée à l'organisation des Nuits d'été à l'occasion du vote du budget primitif 2021, d'un montant total de 10 000 € (dix mille euros). Une aide exceptionnelle de 2240€ sera inscrite lors de la prochaine décision modificative.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement de ces subventions.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



Marie-Françoise
FOURNIER